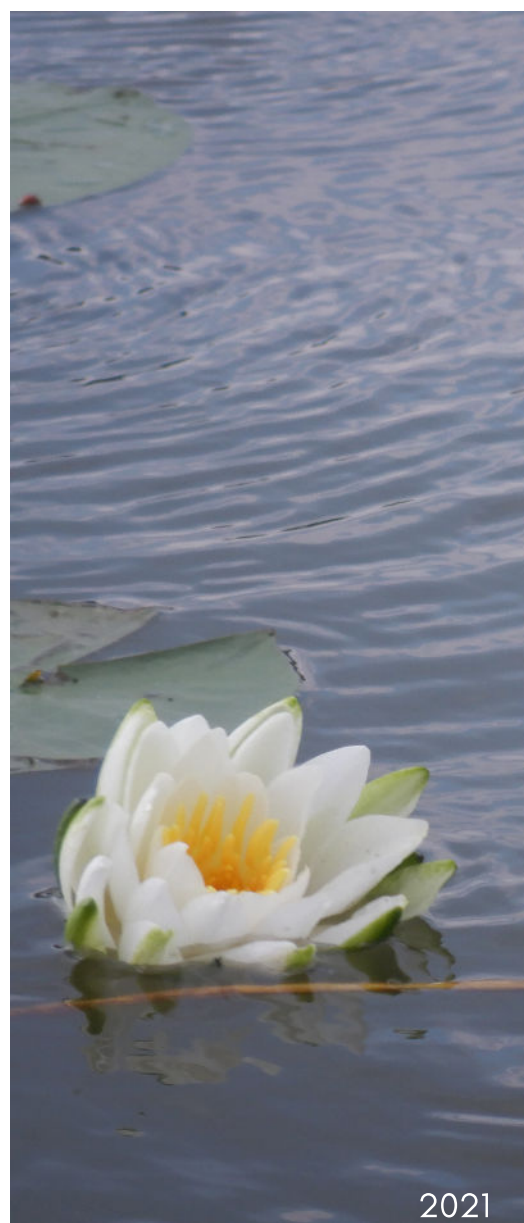


ATELIER DE CONCERTATION

Objectifs de conservation des
milieux humides et hydriques



2021

TABLE DES MATIÈRES



01

PARTICIPANTS

02

MISE EN CONTEXTE

03

ACTIVITÉ 1 : L'ÉTOILE
DU CHANGEMENT

05

ACTIVITÉ 2 : TRAVAIL
COLLABORATIF

PARTICIPANTS

ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES

- Association des pêcheurs sportifs du Québec
- Association des résidents du Lac Renaud
- Club-conseil Profit-Eau-Sol
- Conseil des bassins versants des Mille-Îles
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides
- Coopérative Terra-bois
- Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord
- Eau Vive Québec
- Éco-corridors laurentiens
- Institut des territoires
- Ministère de la Sécurité publique (MSP)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)
- MRC d'Argenteuil
- MRC des Laurentides
- MRC des Pays-d'en-Haut
- Municipalité de Chertsey
- Municipalité de Morin-Heights
- Municipalité de Piedmont
- Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
- Municipalité de Saint-Donat
- Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Municipalité de Sainte-Sophie
- Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
- Municipalité de Saint-Hippolyte
- Municipalité de Val-des-Lacs
- Municipalité du Canton de Gore
- Municipalité du Canton de Harrington
- OBV des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
- Ruisseau Jackson : Aire Naturelle Protégée
- Table Forêt Laurentides
- Ville de Lachute
- Ville de Mirabel
- Ville de Prévost
- Ville de Saint-Colomban
- Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- Ville de Saint-Jérôme

ÉQUIPE D'ABRINORD (ORGANISATION, LOGISTIQUE, ANIMATION)

- Mathieu Madison, président;
- Marie-Claude Bonneville, directrice générale;
- Aurélie Charpentier, coordonnatrice;
- Jasmine Boissé, chargée de projets;
- Cynthia Gagnière, chargée de projets;
- Laurence Gagnon, chargée de projets;
- Mélanie Lauzon, chargée de projets;

MISE EN CONTEXTE

Les organismes de bassins versants (OBV) doivent inclure, dans la mise à jour de leur Plan directeur de l'eau (PDE), des objectifs de conservation relatifs aux milieux humides et hydriques (OCMHH).

Ainsi, Abrinord met en place la concertation des acteurs de l'eau afin d'intégrer les éléments suivants à son PDE, au plus tard le 15 juin 2021 :

- Minimalelement un objectif stratégique de conservation des milieux **humides** et un objectif stratégique de conservation des milieux **hydriques**;
- Une mise à jour des éléments relatifs aux milieux humides et hydriques (portrait, orientations, objectifs, actions, état d'avancement des actions).

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Déterminer les besoins de conservation des acteurs de l'eau

Débuter l'élaboration des OCMHH



ACTIVITÉ 1 - L'ÉTOILE DU CHANGEMENT

Les participants, divisés en sous-groupes, ont d'abord identifié leurs besoins selon cinq axes précis. Un retour en groupe a ensuite permis à tous de s'exprimer sur les suggestions de toutes les équipes. Voici certains éléments identifiés :

QUE DEVRAIT-ON AMPLIFIER/MAGNIFIER?

- L'application et le renforcement de la réglementation en vigueur;
- L'accessibilité aux MHH;
- La connectivité des milieux naturels.

QUE DEVRAIT-ON DIMINUER/RÉDUIRE?

- L'étalement urbain;
- La fragmentation et le morcellement;
- Les rejets aux cours d'eau.

QUE DEVRAIT-ON CESSER/ÉLIMINER?

- Les constructions en zone inondable;
- L'imperméabilisation des sols;
- Les surverses des réseaux d'égout;

QUE DEVRAIT-ON PROTÉGER/CONSERVER?

- Les bandes riveraines;
- L'accès aux milieux naturels en zone urbaine;
- Les complexes de MHH.

QUE DEVRAIT-ON INITIER/CRÉER?

- La sensibilisation des propriétaires;
- Une meilleure planification territoriale;
- Une nouvelle gestion de la fiscalité municipale pour limiter la pression sur les MHH.

Pour tous les résultats de l'activité, voir la page suivante.



Crédit photo : Jasmine Boissé

Idées suggérées lors de l'atelier de concertation

(Notez que certaines propositions auraient pu se retrouver dans plusieurs catégories dû à leur caractère transversal.)

1. Que devrait-on amplifier et magnifier?

Règlementation	Usages	Sensibilisation	Acquisition de connaissances	Gouvernance	Écosystèmes
- L'application et le renforcement de la réglementation en vigueur (ex. bandes riveraines et milieux humides) - Les effectifs pour l'inspection dans les municipalités - Les amendes plus chères aux développeurs pour décourager la destruction	- L'accessibilité aux milieux hydriques; - Le sentiment d'appartenance envers les milieux naturels en favorisant la proximité et l'accès - La mise en valeur des accès aux milieux naturels	- L'information sur : fonctions et services écosystémiques, valeur des MHH, bandes riveraines, espèces exotiques envahissantes, etc. - L'éducation des professionnels (élus, gestionnaires municipaux, inspecteurs, agents d'immeubles, etc.), des propriétaires et des citoyens	- L'acquisition de connaissances sur les pratiques et les usages adaptés à chaque type de milieu - La caractérisation et la cartographie des MHH de manière plus exhaustive - Le suivi volontaire de l'état de santé des MHH	- La volonté politique - La concertation des acteurs ayant des visions différentes (ministères, contracteurs et développeurs, etc.) - La gestion par bassin versant - La concertation des utilisateurs récréatifs par toutes les organisations - L'utilisation durable des MHH - La collaboration des associations locales - Les programmes de financement	- La mise en place d'aménagements fauniques - La connectivité des milieux naturels - La lutte contre les espèces exotiques envahissantes - La remise en état - Le maintien de la capacité de support du milieu

2. Que devrait-on réduire et diminuer?

Règlementation	Usages	Sensibilisation	Acquisition de connaissances	Gouvernance	Écosystèmes
- Les autorisations de dérogations mineures - Les réglementations qui impliquent des interprétations - Les exigences de Transports Canada sur la navigation (lacs navigables) - Le nombre de baux d'occupation du littoral délivrés par le MELCC	- Le développement domiciliaire et commercial - L'étalement urbain - Les impacts de l'urbanisation (dont le ruissellement et l'imperméabilisation) - L'intensité du développement dans les milieux riverains - Les accès publics aux cours d'eau sans station de lavage - La privatisation des rives qui nuit à l'accessibilité des MHH	- Miser uniquement sur la sensibilisation - L'image négative qu'ont les MHH pour certaines personnes - La mentalité de « les autres vont le faire pour moi »		- Le nombre d'intervenants impliqués - La gestion en silos - La part de revenus municipaux provenant de la richesse foncière	- Les obstacles infranchissables pour les poissons - La fragmentation et le morcellement des MHH - Les rejets de contaminants en cours d'eau - La perte de bandes riveraines - L'apparition d'algues bleu-vert - La consommation d'eau potable - Les impacts des activités anthropiques sur les réseaux de milieux humides et hydriques

3. Que devrait-on cesser et éliminer?

Règlementation	Usages	Sensibilisation	Acquisition de connaissances	Gouvernance	Écosystèmes
- Les constructions en zone inondable - La possibilité pour les municipalités d'accepter des MHH pour fins de parcs et terrains de jeux en ville - Les autorisations pour détruire les MHH - Les travaux illégaux - La présence de puisards	- Les surverses des réseaux d'égout - Les installations septiques non conformes - L'imperméabilisation du sol - Penser tout en fossés pluviaux - Linéariser et artificialiser les milieux naturels - L'interdiction d'accès aux milieux naturels pour les gens ne provenant pas de la région - Les traverses de VTT directement dans les cours d'eau			- La compensation comme solution principale - Le financement des municipalités par le développement - La gestion en parallèle des MHH privés - Attendre avant d'agir	- La destruction des MHH - La dissémination des espèces exotiques envahissantes - Le vieillissement prématuré des milieux hydriques - La vente dans les commerces de produits ménagers néfastes et toxiques pour les milieux naturels

4. Que devrait-on protéger?

Règlementation	Usages	Sensibilisation	Acquisition de connaissances	Gouvernance	Écosystèmes
	- L'accès aux milieux naturels en zone urbaine - Les accès publics - Les activités récréatives non motorisées			- La concertation - La compensation dans le cas de milieux de petite taille et ayant peu de valeur écologique - La recherche d'une transversalité des objectifs, des finalités, des ressources et des actions de conservation des MHH aux autres démarches de conservation, de mise en valeur, de santé, d'habitudes de vie, etc.	- Les complexes de milieux humides - Les bandes riveraines - Les tourbières - Les MHH existants - La diversité des MHH - Les milieux humides en zones urbaines - L'habitat du poisson - Les secteurs riverains et les plaines inondables - Les corridors écologiques - Les zones tampons

5. Que devrait-on initier et créer?

Règlementation	Usages	Sensibilisation	Acquisition de connaissances	Gouvernance	Écosystèmes
- Des règlements municipaux obligeant le lavage des embarcations - Des règlements pour les études d'avant projet - Une réglementation plus souple - Une évaluation uniformisée pour mesurer l'impact d'une dérogation mineure	- Des mesures de surveillances des accès publics - Des stations de lavage facilement accessibles à coûts abordables - Des servitudes entre les propriétés pour assurer l'accès public aux plans d'eau - Une ligne directrice avec les ministères pour identifier des sections de rivière avec un caractère récréatif - La création d'objectifs d'accès à l'eau par MRC et acquérir les accès publics aux plans d'eau	- La sensibilisation des propriétaires possédant des MHH - Un guide pour sensibiliser les promoteurs, les arpenteurs, les courtiers, etc. - Des approches pour les propriétaires d'hydravions par rapport à la conservatoïn des lacs - La valorisation des bonnes pratiques municipales	- Des projets dans lesquels les propriétaires participent à l'acquisition de connaissances - Déterminer les services écosystémiques des différents milieux et la valeur économique associée - Des outils montrant la valeur économique des milieux humides - Des données sur les impacts cumulatifs des différents usages - Une caractérisation des rôles des MHH selon le type, la dimension, etc.	- Une nouvelle gestion de la fiscalité municipale pour limiter la pression sur les MHH - Une meilleure planification territoriale pour éviter la gestion en silos. - Un suivi des subventions, des actions et des programmes - Des mesures incitatives pour convaincre les propriétaires - Des façons de faire simplifiant le nombre d'intervenants et leur réglementation respective, au bénéfice de la protection des MHH - Une vision globale de la conservation et des cibles - Des moyens de conservation alternatifs pour limiter les pertes financières pour les municipalités - Une gestion intégrée du développement	- La création de nouveaux milieux humides et hydriques - Accélérer les gestes de remise en état, réhabilitation et d'aménagement de nouveaux MHH pour pallier à ceux ayant été perdus



ACTIVITÉ 2 - TRAVAIL COLLABORATIF

Toujours en sous-groupes, et inspirés par les résultats de l'activité précédente, les participants ont pu travailler ensemble sur des propositions d'objectifs stratégiques de conservation des MHH.

Ainsi sont ressorties 18 propositions d'OCMHH qui touchent autant la conservation des écosystèmes, des usages et du caractère collectif associés aux MHH, que l'acquisition de connaissances et les principes de gestion intégrée. Ces propositions serviront de point de départ pour l'élaboration des objectifs finaux.

La suite...

Un noyau de concertation multisectoriel, incluant les MRC ainsi que des organisations communautaires et économiques de la zone de gestion d'Abrinord, se réunira afin de préciser les OCMHH, les reformuler au besoin et éliminer toute redondance.

Au printemps 2021, les participants des ateliers de concertation seront de nouveau invités à collaborer, cette fois à l'élaboration d'un Plan d'action spécifique à l'atteinte des OCMHH.